

UNIVERSITE DE LORRAINE

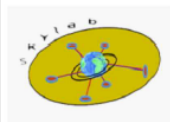
UFR SciFa Campus Bridoux à Metz

Désimperméabilisation d'une cour

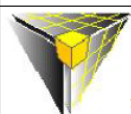
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Bordereau des Prix Unitaires

MAITRISE D'OEUVRE :



Agence SKYLAB - Isabelle PEPIN
35, rue des Fourasses - 54600 VILLERS LES NANCY
Tél : 09 67 00 44 18
email : isabelle.pepin@orange.fr



I.D.P. Consult
6 Cours Léopold B.P.60841 - 54011 Nancy cedex
Tél : 03.83.90.14.00 Fax : 03.83.40.57.32
idp-consult@wanadoo.fr
S.A.S. au capital de 100 000 euros.

MAITRE D'OUVRAGE :



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

Université de Lorraine
34, Cours Léopold - CS25233
54052 NANCY cedex
Tél : 03 72 74 00 00
contact@univ-lorraine.fr

Dates		Modifications			
Date de création	Dessin	Echelle	N° Affaire	N° Pièce	Vérification
16 Juin 2026	DE	.	26006	DCE-5	ED

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

NOTA : Les prix unitaires seront indiqués pour chaque article du présent bordereau en toutes lettres et en chiffres.

CHAPITRE 0 : TRAVAUX DE PREPARATION3

PRIX 0.1 : INSTALLATION DE CHANTIER.....	3
PRIX 0.2 : CONSTAT D'HUISSIER.....	3
PRIX 0.3 : SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER	3
PRIX 0.4 : PANNEAU D'INFORMATION.....	4
PRIX 0.5 : ETUDES D'EXECUTION, SONDAGES ET PIQUETAGES	4

CHAPITRE 1 : VOIRIE.....5

PRIX 1.1 : RABOTAGE DE CHAUSSEE	5
PRIX 1.2 : TERRASSEMENTS EN DEBLAIS	5
PRIX 1.3 : STRUCTURE AVEC MATERIAUX « RESERVOIR » SOUS PAVES DRAINANTS.....	5
PRIX 1.4 : FOURNITURE ET POSE DE PAVE DRAINANT.....	5
PRIX 1.5 : FOURNITURE ET POSE DE BORDURETTES EN BETON.....	6
PRIX 1.6 : CREATION DE MURET EN PIERRE DE JAUMONT	6
PRIX 1.7 : DOSSIER DE RECOLEMENT	7

CHAPITRE 2 : MOBILIER8

PRIX 2.1 : PONTON BOIS.....	8
-----------------------------	---

CHAPITRE 3 : PLANTATIONS/RENATURATION9

PRIX 3.1 : PLANTATION D'ARBRES	9
PRIX 3.2 : PLANTATION D'ARBRISSEAUX.....	9
PRIX 3.3 : PLANTATION DE GRANDS ARBUSTES.....	10
PRIX 3.4 : PLANTATION D'ARBUSTES.....	10
PRIX 3.5 : PLANTATION DE VIVACES	11
PRIX 3.6 : APPORT ET MISE EN PLACE DE TERRE VEGETALE.....	12
PRIX 3.7 : TUTEURAGE – PAILLAGE - GANIVELLES	12
PRIX 3.8 : PREMIERE ANNEE DE FINALISATION ET DE GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX	13
PRIX 3.9 : DEUXIEME ANNEE DE FINALISATION ET DE GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX	14

CHAPITRE 0 : TRAVAUX DE PREPARATION

PRIX 0.1 : INSTALLATION DE CHANTIER

Ce prix rémunère forfaitairement l'installation de chantier, comprenant :

- la mise en place de locaux pour le personnel conforme à la réglementation en vigueur, l'aménagement des aires de stockage pour les agrégats et les approvisionnements, les clôtures ou barricades éventuelles de type HERAS.
- l'installation d'un bureau pour les réunions avec les différents intervenants,
- la fourniture, la mise en place, l'entretien, les dépenses de raccordement et de fonctionnement (eau, électricité et téléphone), le repliement des installations de chantier, et la remise en état du terrain en fin de chantier,
- l'exécution du repérage et piquetage des réseaux souterrains susceptibles de se trouver dans l'emprise des travaux,
- l'exécution d'une aire de stockage pour les matériaux et le matériel, la mise en place d'une clôture en périphérie de l'installation, et les remaniements et renforcements rendus nécessaires au cours des diverses phases d'exécution des travaux,
- la réalisation de toutes les voies d'accès et des pistes de chantier nécessaires, l'entretien des accès au chantier pendant la durée complète du chantier quelles que soient les conditions météorologiques.
- le nettoyage des voies publiques pendant la durée du chantier, l'enlèvement des matériaux en excédent,
- les dispositifs de sécurité (gardiennage, éclairage),
- toutes les prestations provisoires (reprise de branchement, manchon,...) assurant d'une manière continue l'évacuation des effluents des riverains durant les travaux,
- les mesures nécessaires pour assurer la libre circulation, ainsi que l'accès aux propriétés riveraines,

L'installation devra être faite pour ne pas gêner le bon déroulement des travaux. Toute détérioration entraînée par ces aménagements sera reprise après travaux à la charge de l'entrepreneur.

Le forfait :

PRIX 0.2 : CONSTAT D'HUISSIER

Ce prix rémunère le déplacement et le constat d'huissier de l'état des ouvrages dans l'emprise des travaux. Les photographies des imperfections et la fourniture du dossier en double exemplaire pour le maître d'ouvrage et son représentant.

Le forfait :

PRIX 0.3 : SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

Ce prix rémunère la signalisation de chantier, comprenant :

- La mise en place, l'exploitation, la surveillance quotidienne et le repliement en fin de chantier des dispositifs de signalisation temporaire du chantier, comprenant la signalisation de position au droit du chantier, la signalisation de déviation pour assurer la circulation des piétons et l'accessibilité aux riverains, durant toute la période du chantier. Les panneaux et supports devront être conformes aux normes en vigueur et seront fixés sur des supports stables.
- L'exploitation et la surveillance quotidienne de cette signalisation pendant toute la durée du chantier, le remplacement si besoin.

Le forfait :

PRIX 0.4 : PANNEAU D'INFORMATION

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un panneau de chantier 3,00 x 2,00 sur le site, et comprend notamment :

- la fourniture des panneaux sur armature fer galvanisé,
- la fourniture des supports en fer galvanisé,
- la mise en peinture et la décoration fixée par le Maître d'Ouvrage,
- les travaux de pose du panneau dans un espace spécifié par le Maître d'Ouvrage,
- la mise en place et le scellement,
- la dépose des panneaux et la remise en état des lieux à la fin des travaux.

L'Unité :

PRIX 0.5 : ETUDES D'EXECUTION, SONDAGES ET PIQUETAGES

Ce prix rémunère les études d'exécution comprenant :

- Les prestations de sondage et de reconnaissance des réseaux existants dans l'emprise des travaux,
- Les essais de plaques de vérification de la portance de la structure de chaussée existante après rabotage,
- La prise en charge des DT/DICT,
- Le piquetage général des travaux en planimétrie et altimétrie,
- L'élaboration des plans d'exécution,
- La réalisation de planches d'essais de matériaux ou d'essais de plaque,

Le Forfait :

CHAPITRE 1 : VOIRIE

PRIX 1.1 : RABOTAGE DE CHAUSSEE

Ce prix rémunère l'exécution d'un rabotage d'un revêtement en béton bitumineux sur une épaisseur variant entre 5cm et 20cm. Il comprend la mise à disposition du personnel et du matériel, et l'évacuation des matériaux dans une décharge agréée.

Le mètre carré :

PRIX 1.2 : TERRASSEMENTS EN DEBLAIS

Ce prix rémunère les terrassements en déblais mécaniques et manuels en terrain de toute nature, y compris structure de chaussée, roche et maçonnerie comprenant :

- les épuisements éventuels, les terrassements aux engins mécaniques ou à la main pour toute profondeur,
- le chargement, le transport et l'évacuation des déblais à la décharge (frais et droits de décharge inclus), et des terres non évacuées du chantier,
- les réfections de tout type d'ouvrage cassé lors des terrassements,
- y compris les dispositions de sécurité, toutes fournitures, mains d'œuvre et sujétions.

Le mètre cube :

PRIX 1.3 : STRUCTURE AVEC MATERIAUX « RESERVOIR » SOUS PAVES DRAINANTS

Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de matériaux « réservoir » sous les pavés drainants sur une épaisseur de 40 cm, comprenant :

- la mise en place d'une chaussette de filtration en géotextile,
- fourniture et mise en place de galet en Grave Non Traité (GNT) de granulométrie 40/60 non gélif et présentant un pourcentage de vide minimum de 30%,
- toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions.

Le mètre cube :

PRIX 1.4 : FOURNITURE ET POSE DE PAVE DRAINANT

Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de pavés de béton drainant de type '**Agora**' de chez Heinrich et Bock, ou un matériel techniquement et architecturalement similaire.

Caractéristiques du pavé :

- . pavé lisse
- . arêtes chanfreinées
- . formats disponibles en 6 cm. (16*30 cm., 16*40 cm., et 16*50 cm.)

Spécification de pose :

- . Inserts de 30*6*6 cm. aux extrémités, y compris de part et d'autre du ponton
- . Pose des pavés en quinconce, selon un calepinage au choix du Maître d'Ouvrage et de la maîtrise d'œuvre

Le prix comprend également :

- La fourniture et pose d'un géotextile perméable anti-contaminant sur le sol support,
- La fourniture et mise en place de galet en Grave Non Traité (GNT) de granulométrie 40/60 non gélif et présentant un pourcentage de vide minimum de 30% sur une épaisseur finie de 50 cm,
- La fourniture et mise en œuvre d'une fondation en concassé 2/20 ou 2/32mm, d'épaisseur finie 15 cm,
- La fourniture et mise en œuvre d'un lit de pose en concassé 2/4 ou 4/6mm d'épaisseur finie 3 cm,
- La fourniture et pose de pavés en finition classique flammée, coloris et nuances au choix du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre paysagiste concepteur sur présentation d'échantillons, y compris découpes selon plan d'aménagement, coefficient de perméabilité de $3,28 \cdot 10^{-4}$ ou 3280L/ha/s = Confirmer par IDP
- le cylindrage et compactage,
- la mise à niveau des ouvrages,
- le remplacement des bordures détériorées au moment de la mise en œuvre,
- toutes fournitures, main-d'œuvre et sujétions.

Le mètre carré :

PRIX 1.5 : FOURNITURE ET POSE DE BORDURETTES EN BETON

Ce prix rémunère la fourniture et pose de bordurette P1, et comprenant :

- la fourniture et le transport à pied d'œuvre,
- les terrassements manuels ou mécaniques, y compris les terrassements supplémentaires pour les abaissés de bordures,
- les découpages pour pose en courbe,
- le compactage du fond de fouille,
- l'empierrement compacté sur une épaisseur réglementaire,
- la mise en place sur dés en béton dosé à 250 kg,
- les contreforts en béton derrière les bordures,
- la confection des joints au mortier de ciment,
- le piquetage et le nivellement du tracé,
- toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions.

Le mètre linéaire :

PRIX 1.6 : CREATION DE MURET EN PIERRE DE JAUMONT

Ce prix rémunère la construction d'un muret en pierres de Jaumont de hauteur variable (entre 40 et 100 cm), et comprenant :

- Les terrassements en déblais,
- La construction d'une semelle d'assise en béton,
- La fourniture et mise en place, selon les Règles de l'Art, de pierres naturelles non gélives « pierre de Jaumont » en construction du mur,
- Le remblaiement et compactage soigné,
- toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions,

Le mètre carré :

PRIX 1.7 : DOSSIER DE RECOLEMENT

Ce prix rémunère la constitution et fourniture en trois exemplaires et sur support informatique dans le système Autocad (DWG) et PDF d'un dossier de récolement de l'ensemble des équipements installés.

Le forfait :

CHAPITRE 2 : MOBILIER

PRIX 2.1 : PONTON BOIS

Ce prix rémunère la fourniture et installation d'un ponton en traversée de la noue, et comprenant :

- la fourniture et mise en place d'une passerelle en bois de classe 5, de dimensions 2,00 x 3,00, équipée de profils antidérapants, et de lisses basses de protection,
- la construction des massifs d'ancrage de la passerelle, y compris l'élaboration des notes de calcul de dimensionnement,
- toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions,

Le mètre carré :

CHAPITRE 3 : PLANTATIONS/RENATURATION

PRIX 3.1 : PLANTATION D'ARBRES

Ce prix rémunère la fourniture et plantation d'arbustes comprenant :

- Fourniture des essences et transport depuis la pépinière.
- Griffage et décompactage des fonds de fouilles.
- Apport d'engrais spécial.
- Compactage de la terre au pied des essences,
- Arrosage, taille et entretien durant la première année.

a) Cornus mas 3 x Trp. M.G. 150/200 L.100/120

L'Unité :

b) Cornus officinalis 3 x Trp. M.G. 150/200 L.100/120

L'Unité :

c) Malus toringo M.G. 200/250, Cépée 3 troncs

L'Unité :

d) Malus sylvestris M.G. 200/250, Touffe (hauteur 6/7 m.)

L'Unité :

e) Sorbus aucuparia 'Krasivaca' Pot de 4 à 5 L, 100/120

L'Unité :

PRIX 3.2 : PLANTATION D'ARBRISSEAUX

Ce prix rémunère la fourniture et plantation d'arbrisseaux comprenant :

- Fourniture des essences et transport depuis la pépinière.
- Griffage et décompactage des fonds de fouilles.
- Apport d'engrais spécial.
- Compactage de la terre au pied des essences,
- Arrosage, taille et entretien durant la première année.

a) Amelanchier ovalis 3 x trp. M.G. 3/5 200/250

L'Unité :

b) Mespilum germanica 3 x trp. M.G. 150/200

L'Unité :

c) Sambucus nigra 'Laciniata' R.N. 100/125

L'Unité :

d) Syringa vulgaris 'Mme Lemoine' "Solitaire" M.G. 3 x trp., touffe 175/200

L'Unité :

PRIX 3.3 : PLANTATION DE GRANDS ARBUSTES

Ce prix rémunère la fourniture et plantation d'arbustes comprenant :

- Fourniture des essences et transport depuis la pépinière.
- Griffage et décompactage des fonds de fouilles.
- Plantation sur bâche de plantation en fibres tissées 130 g/m².
- Apport d'engrais spécial.
- Compactage de la terre au pied des essences,
- Arrosage, taille et entretien durant la première année.

a) Cornus mas C 5L 40/60

L'Unité :

b) Corylus avellana 'Contorta' « Solitaires » motte C 80/100

L'Unité :

c) Malus X 'Evereste' C 7,5/10L 100/125

L'Unité :

d) Philadelphus 'Belle Étoile' C 60/90

L'Unité :

e) Philadelphus x lemoinei 'Avalanche' C 60/90

L'Unité :

f) Ribes alpinum C 60/80

L'Unité :

g) Syringa meyeri 'Palibin'

L'Unité :

h) Weigela florida 'Variegata' C 60/80

L'Unité :

PRIX 3.4 : PLANTATION D'ARBUSTES

Ce prix rémunère la fourniture et plantation de vivaces comprenant :

- Fourniture des essences et transport depuis la pépinière.
- Griffage et décompactage des fonds de fouilles.
- Apport d'engrais spécial.
- Compactage de la terre au pied des essences,
- Arrosage, taille et entretien durant la première année.

a) *Deutzia gracilis* 'Nikko', 40-60 cm, C 7,5L, (2U/m²)

Le mètre carré :

b) *Lavandula angustifolia* 'Hidecote' C2 L 30/40, (5U/m²)

Le mètre carré :

c) *Lavandula X intermedia* Dutch Group C2 L 30/40, (5U/m²)

Le mètre carré :

d) *Potentilla fruticosa* 'Lovely Pink' C40/60, (4U/m²) et autres variétés

Le mètre carré :

e) Rosiers paysager FRIENDLY ® Pink Meissalu (1U/m²) (localisation : massif 1)

Le mètre carré :

f) *Syringa microphylla* 'Josée' C60/80

Le mètre carré :

g) *Weigela florida* 'Minuet' (Wegela nain) C30/40, (2U/m²)

Le mètre carré :

h) *Weigela nain* Rouge Courtanin (Wegela nain) C40/60, (2U/m²)

Le mètre carré :

PRIX 3.5 : PLANTATION DE VIVACES

Ce prix rémunère la fourniture et plantation de vivaces comprenant :

- Fourniture des essences et transport depuis la pépinière.
- Griffage et décompactage des fonds de fouilles.
- Apport d'engrais spécial.
- Compactage de la terre au pied des essences,
- Arrosage, taille et entretien durant la première année.

a) *Achillea crithmifolia* godet, 6 u./m² (localisation : massif 1)

Le mètre carré :

b) *Alchillea millefolium* godet, 6 u./m²

Le mètre carré :

c) *Alchemilla mollis* godet, 6 u./m²

Le mètre carré :

c) *Cerastium tomentosum*, **9 u./m²** (localisation : massif 1)

Le mètre carré :

d) *Geranium macrorrhizum* godet, 6 u./m²

Le mètre carré :

e) *Hemerocallis fulva* 'Flore Pleno', godet, 5 u./m²

Le mètre carré :

f) *Matricaria camomilla*, godet, 6 u./m²

Le mètre carré :

g) *Melissa officinalis*, godet, 6 u./m²

Le mètre carré :

h) *Thymus* variétés, 5 u./m², C2 L.

Le mètre carré :

PRIX 3.6 : APPORT ET MISE EN PLACE DE TERRE VEGETALE

Ce prix rémunère l'apport et la mise en place de terre végétale à raison de

- 10 m³ par arbre,
- 4 m³ par arbrisseau,
- 0,35 m³/u pour les plus grands arbustes,
- 0,40 m d'épaisseur pour les arbustes tapissants,
- 0,30 m pour les plantes vivaces,
- 0,25 m pour la surface de végétalisation spontanée,

et comprenant :

- Mise en place,
- Réglage et ratissage des sols,
- Evacuation des éléments impropres,
- Foisonnement de 30%,

Le mètre cube :

PRIX 3.7 : TUTEURAGE – PAILLAGE - GANIVELLES

Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre des équipements de protection des plantations.

a) Tuteur quadripode arbre tige

L'Unité :

b) Tuteur simple

L'Unité :

c) Paillage linéaire en natte

Le mètre carré :

d) Paillage de copeaux épaisseur 5 cm.

Le mètre carré :

e) Paillage de copeaux épaisseur 10 cm. pour les arbres et arbrisseaux

Le mètre carré :

f) Protection des troncs des arbres tiges de type ELAF-FLEX blanc ou équivalent

L'Unité :

g) Ganivelles de 40 cm. de hauteur

Le mètre linéaire :

PRIX 3.8 : PREMIERE ANNEE DE FINALISATION ET DE GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX

Ce prix rémunère les prestations assurant le bon développement des végétaux durant la 1^o année (PSE1).

a) Surveillance globale du site (art. J.29.3)

Le Forfait :

b) Arrosage non automatique des plantations, hors prairie spontanée (art. J.29.5)

Le Forfait :

c) Entretien post-plantation des arbres et arbrisseaux (art. J.29.6)

Le Forfait :

d) Entretien post-plantation des arbustes (art. J.29.7)

Le Forfait :

e) Entretien post-plantation des végétaux non ligneux (art. J.29.9) Surface des plantes vivaces

Le Forfait :

f) Désherbage des massifs et pieds d'arbres en période de finalisation (art. J.29.12)

Le Forfait :

g) Prévention des maladies et ravageurs (art. J.29.13)

Le Forfait :

h) Garantie de reprise des végétaux pour la première année

Le Forfait :

PRIX 3.9 : DEUXIEME ANNEE DE FINALISATION ET DE GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX

Ce prix rémunère les prestations assurant le bon développement des végétaux durant la 2^e année (PSE2).

a) Surveillance globale du site (art. J.29.3)

Le Forfait :

b) Entretien post-plantation des arbres et arbrisseaux (art. J.29.6)

Le Forfait :

c) Entretien post-plantation des arbustes (art. J.29.7)

Le Forfait :

d) Entretien post-plantation des végétaux non ligneux (art. J.29.9) Surface des plantes vivaces

Le Forfait :

e) Désherbage des massifs et pieds d'arbres en période de finalisation (art. J.29.12)

Le Forfait :

f) Garantie de reprise des végétaux pour la deuxième année

Le Forfait :